

CERTIFICATE OF ADVANCED STUDIES (CAS) HES-SO

# CAS en Management dans le domaine des musiques actuelles

Mars 2021 à mars 2022

Haute école de travail social  
et de la santé Lausanne

**HE  
TSL**

En partenariat avec :

***fondation*  
cma**  
[www.fcma.ch](http://www.fcma.ch)

**Haute école de travail social et de la santé Lausanne**  
Unité de formation continue  
Ch. des Abeilles 14 • 1010 Lausanne • Suisse  
+41 (0)21 651 62 00 • [www.hetsl.ch](http://www.hetsl.ch)

**Hes·so**  
Haute Ecole Spécialisée  
de Suisse occidentale

## Introduction

---

Le CAS en Management dans le domaine des musiques actuelles est activé par la Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL) en partenariat avec la FCMA (Fondation romande pour la Chanson et les Musiques Actuelles). Il a l'ambition de répondre à un réel besoin de reconnaissance professionnelle des métiers liés aux musiques actuelles.

Cette formation s'adresse aux professionnel·le·s exerçant dans des lieux de spectacles (festivals, clubs, salles), des collectivités locales, des sociétés de production et de diffusion musicales, des centres culturels, des maisons de quartier, des associations et des fondations actives dans le domaine.

La formation est centrée sur trois grands axes : l'environnement des musiques actuelles et ses enjeux, les cadres juridiques, administratifs et techniques, ainsi que la communication et le marketing.

- Le premier axe développe des connaissances sur les différents langages musicaux et codes culturels, ainsi que sur l'histoire des musiques actuelles, des politiques culturelles, du réseau et de ses acteurs·actrices, du marché, ceci dans une perspective suisse et internationale.
- Le second axe développe des connaissances sur le droit du travail et des assurances sociales, de la propriété intellectuelle, des contrats et de toutes les réglementations liées au spectacle. Il traite de la prévision budgétaire, de la gestion financière, de l'économie du secteur, du merchandising et des techniques spécifiques liées au domaine. Enfin, la filière phonographique et la gestion des carrières d'artistes sont approfondies.
- Le troisième axe développe des savoirs relationnels, de marketing, de communication et de sponsoring.

Cette formation propose des enseignements théoriques et pratiques, ancrés dans la réalité du domaine des musiques actuelles.

## Compétences

---

Au terme de la formation, les participant·e·s doivent avoir développé les compétences suivantes :

### **Développer une expertise sur l'environnement global des musiques actuelles en Suisse et à l'étranger, ainsi que sur ses enjeux :**

- en connaissant les différents langages musicaux, les codes culturels et l'histoire des musiques actuelles
- en analysant les politiques culturelles suisses et européennes
- en maîtrisant le réseau et ses acteurs·actrices
- en connaissant l'économie du secteur
- en appréhendant l'évolution et les enjeux du domaine.

### **Maîtriser les différentes notions juridiques, administratives et techniques liées au domaine des musiques actuelles :**

- en appliquant différents aspects du droit du travail et des assurances sociales
- en maîtrisant les aspects juridiques concernant la propriété intellectuelle et les réglementations liées au spectacle
- en approfondissant les connaissances dans la gestion financière spécifique au domaine
- en développant les connaissances de l'économie du secteur
- en élaborant un budget
- en développant les connaissances des spécificités administratives et juridiques françaises
- en acquérant une expertise au niveau de la production de concerts (clubs, festivals)
- en acquérant une expertise du domaine de la filière phonographique physique et digitale, et de l'édition, aux niveaux local, national et international
- en acquérant les notions nécessaires à la gestion des carrières d'artistes, aux niveaux local, national et international.

**Connaître et mettre en œuvre les aspects liés à la communication et au marketing dans le domaine des musiques actuelles :**

- en adoptant les formes adéquates de communication par rapport aux partenaires impliqué·e·s
- en maîtrisant les notions de marketing et de ciblage des audiences
- en maîtrisant le fonctionnement du sponsoring et de la recherche de fonds.

**Démontrer l'intégration et la compréhension des aspects pratiques et théoriques abordés dans la formation :**

- en mobilisant des éléments de la formation et en les articulant avec la pratique
- en adoptant une posture réflexive
- en se saisissant d'une problématique spécifique et en la développant avec expertise.

## **Programme modulaire (sous réserve de modifications)**

---

Les contenus de la formation sont organisés en quatre modules distincts construits selon une cohérence propre et articulés entre eux.

Chaque module fait l'objet d'une évaluation distincte. Un travail de certification valide l'ensemble de la formation.

Des indications précises sur les travaux exigés sont données au début de chaque module, ainsi qu'un règlement de formation.

### **Module 1 : Environnement des musiques actuelles et enjeux**

Le module permet de développer une expertise sur l'environnement des musiques actuelles en Suisse et à l'étranger ainsi que sur ses enjeux. Il est divisé en trois parties.

#### **Partie 1 : Langages musicaux, codes culturels et histoire**

Les styles de musique sont travaillés d'un point de vue historique et sociologique. Les codes culturels associés à ces différents styles et leurs interactions et influences sont abordés.

L'histoire des musiques actuelles est étudiée, notamment l'arrivée des différents styles en Suisse et leur développement, à travers notamment l'histoire des festivals et des clubs.

#### **Partie 2 : Politiques culturelles suisses et européennes**

Le rôle subsidiaire des villes, des cantons et de la Confédération dans les politiques culturelles est rappelé et analysé, ainsi que celui des institutions privées (mécènes et sponsors).

Les politiques culturelles de l'Union Européenne et plus particulièrement de la France sont abordées.

#### **Partie 3 : Le réseau, ses acteurs·actrices, le marché, les enjeux actuels**

Le rôle et la place des fondations, associations et syndicats du réseau suisse et européen sont étudiés. Différents éléments du marché, comme la filière discographique (les majors et les indépendant·e·s), le spectacle vivant (festivals et tournées), l'édition et internet sont appréhendés.

Le module se termine par les enjeux actuels du domaine, notamment le rôle d'internet, le 360 degrés et la crise du disque.

#### **Intervenant·e·s (liste non exhaustive et indicative)**

- Bizien Gaby, intervenant à l'IRMA, Paris
- Gyger Nicolas, adjoint de la cheffe du Service des affaires culturelles du canton de Vaud
- Mouglin Bertrand, ancien responsable des formations à l'IRMA, Paris
- Schlechten Albane, directrice de la FCMA
- Della Croce Anya, coordinatrice romande de PETZI

**Durée : 5 ½ jours + 1 jour (examen oral)**

#### **Validation**

Les participant·e·s passent un examen oral portant sur différents éléments travaillés dans le module. Ils·elles tirent une question et s'expriment sur le sujet durant 15 minutes devant un jury.

## **Module 2 : Cadres juridique, administratif et technique**

Le module permet de maîtriser les différentes notions juridiques, administratives et techniques liées au domaine des musiques actuelles. Il est divisé en quatre parties.

### **Partie 1 : Droit du travail et des assurances sociales. Droit d'auteur et protection de la propriété intellectuelle.**

En premier lieu, le statut de l'artiste (indépendant·e ou employé·e), l'assurance chômage, le travail par intermittence, ainsi que la relation contractuelle avec l'artiste sont abordés.

Les responsabilités juridiques en matière de protection de la personnalité des employé·e-s et les procédures à mettre en place en cas de harcèlement sexuel seront discutées.

Ensuite, le code du travail, les différentes formes de structures juridiques possibles (association, fondation, etc.), ainsi que le registre des marques en Suisse et en Europe sont étudiés.

Cette partie se termine par les aspects juridiques concernant la propriété intellectuelle : le droit d'auteur·e, la gestion collective et les droits voisins.

### **Partie 2 : L'artiste et son environnement**

Cette partie a pour ambition de répondre aux questions suivantes : qui sont les différent·e-s partenaires entourant l'artiste et quelles sont leurs relations : tourneurs·tourneuses, producteurs·productrices, labels et éditeurs·éditrices musicaux·musicales ? Quelles sont les notions nécessaires à la gestion d'une carrière, aux niveaux local, national et international ? En France, en Allemagne et en Angleterre, quelles sont les législations, ainsi que les aspects administratifs et juridiques en vigueur ?

### **Partie 3 : Filière phonographique et édition**

La filière phonographique, physique et digitale, ainsi que l'édition, aux niveaux local, national et international sont étudiées. Les différents types de contrats de disques et d'éditions sont travaillés.

### **Partie 4 : Production**

Cette partie aborde la production de concerts (clubs, festivals et tournées). Les connaissances spécifiques suivantes sont approfondies : les autorisations et les réglementations, les assurances et les bases légales, les droits d'auteur·e-s, les contrats d'engagements, l'élaboration d'un budget, le montage financier et la gestion financière.

### **Intervenant·e-s (liste non exhaustive et indicative)**

- Berger Virginie, fondatrice et directrice générale de DBTH, Paris
- Chabaud Mathieu, managing director chez Schubert Music Publishing, éditeur Bruit Blanc, intervenant à l'IRMA, Paris
- Fighera Christian, co-directeur de Two Gentlemen
- Mitic Nadia, co-fondatrice et associée de Glad We Met
- Johnson David, responsable de l'antenne romande de la Société suisse des artistes interprètes
- Laick Stéphane, cofondateur et codirecteur Label AT(h)OME
- Mermod Eric, juriste, directeur de mymusicright
- Papilloud Anne, secrétaire générale du Syndicat Suisse Romand du Spectacle
- Rossellat Daniel, fondateur et président du Paléo festival Nyon
- Rousseau Antonin, cofondateur, programmateur et directeur de Festi'Neuch
- Vinclair Laurence, programmatrice et directrice des Docks
- Vuignier Sébastien, organisateur de concerts, Takk Productions

**Durée : 12 jours**

### **Validation**

A la fin du module, les participant·e-s rédigent un document. Ce travail porte sur l'intégration d'un ou de plusieurs éléments étudiés dans le module autour d'un sujet spécifique.

### **Module 3 : Communication et marketing**

Ce module développe des connaissances et permet une mise en œuvre des aspects liés à la communication et au marketing dans le domaine des musiques actuelles. Il se décline en trois parties.

#### **Partie 1 : Communication**

Les enseignements abordent les moyens de communication et la gestion des réseaux sociaux pour les artistes, les clubs et les festivals.

Comment fonctionnent les différents médias (journaux, radios, télévisions, internet) et comment susciter leur intérêt ? Afin de répondre à ces questions, les techniques et les supports de communication, les relations médias, ainsi que les interviews sont abordés.

#### **Partie 2 : Marketing**

Tout en ayant les mêmes composantes que le processus de mise en marché habituel, les artistes, les clubs et les festivals ne peuvent appliquer le modèle de marketing classique. Cette partie du module apporte un éclairage à ce sujet et propose des alternatives déjà expérimentées.

#### **Partie 3 : Sponsoring et recherche de fonds**

L'objectif est d'étudier les différents moyens de financement auxquels un club, un festival et un·e artiste peuvent recourir afin d'obtenir des subventions publiques ou privées.

#### **Intervenant·e·s** (liste non exhaustive et indicative)

- Gyger Nicolas, adjoint de la cheffe du Service des affaires culturelles du canton de Vaud
- Jatton Mathieu, directeur général de la Fondation du Festival de Jazz de Montreux et directeur général de la Montreux Jazz Artists Foundation
- Luong Yan, consultant indépendant pour la transformation et la communication digitale, chargé de cours, Université de Genève

**Durée : 5 ½ jours**

#### **Validation**

Les participant·e·s présentent un travail concret, de préférence lié à leur expérience, devant un jury.

### **Module 4 : Travail de certification**

Le module est consacré au travail de certification. Celui-ci démontre l'intégration et la compréhension de certains aspects pratiques et théoriques abordés durant la formation.

Les participant·e·s réalisent cette démonstration notamment en se saisissant d'une problématique spécifique qu'ils·elles analysent avec expertise.

#### **Intervenant·e·s** (liste non exhaustive et indicative)

- Gyger Nicolas, adjoint de la cheffe du Service des affaires culturelles du canton de Vaud
- Wojciechowski Adélaïde, responsable formations de la FCMA
- Tironi Yuri, professeur HETSL

**Durée : ½ jour + réalisation du travail de certification**

#### **Validation**

A la fin du module, les participant·e·s rédigent un travail de certification comportant 15 pages dactylographiées.

## **Modalités pédagogiques**

---

Les intervenant·e·s alternent entre des cours ex-cathedra, des ateliers, des discussions et des travaux pratiques. Il s'agit d'acquérir, mais également d'intégrer des notions théoriques et pratiques s'inscrivant dans les domaines étudiés.

## CAS en Management dans le domaine des musiques actuelles – 2021-2022

La formation continue postule que les participant·e·s sont des adultes engagé·e·s dans une pratique professionnelle et qu'ils·elles sont responsables de leur processus de formation. Afin de le favoriser, les intervenant·e·s proposent une diversité de possibilités de lectures, de références et de moyens pour approfondir les connaissances, en plus des exigences formelles de production des diverses évaluations.

Afin de garantir de bonnes conditions pédagogiques, le nombre **maximum** de participant·e·s à la formation est de **20 personnes**.

### Agenda de la formation

---

Le CAS comporte 25 jours de formation, y compris les examens oraux, auxquels s'ajoutent environ 200 heures de travail personnel. La validation de la formation s'effectue par l'octroi de crédits ECTS (15 pour l'ensemble du CAS).<sup>1</sup>

La formation débute le **8 mars 2021 et se termine le 29 mars 2022**. Elle se déroule pour sa grande majorité dans les locaux de la HETSL, à raison de deux jours par mois, sur les lundis et mardis. Les mois de juillet et d'août sont exempts de cours.

Une journée de formation débute à 09h00 et prend fin à 17h00. Les jours de cours sont les suivants, sous réserve de modifications :

<b>2021 :</b>	8 et 9 mars 19 et 20 avril 3 et 4 mai 25 mai 7 et 8 juin 6 et 7 septembre 4 et 5 octobre 8 et 9 novembre 6 et 7 décembre	<b>2022:</b>	17 et 18 janvier 7 et 8 février 7 et 8 mars 28 et 29 mars
---------------	--	--------------	--

### Conditions d'admission

---

- Etre en possession d'un titre d'une haute école ou jugé équivalent
- Faire état d'une expérience professionnelle et avoir un intérêt marqué dans et pour le domaine des musiques actuelles

### Critères de sélection

---

La sélection des candidatures s'effectue sur la base d'un dossier (voir formulaire d'inscription). Les critères principaux reposent sur la pertinence du dossier fourni ainsi que l'aptitude de la personne à suivre une telle formation.

Les candidat·e·s sont informé·e·s de leur admission au début du mois de décembre 2020.

### Certificat et titre obtenu

---

Pour obtenir leur certification, les participant·e·s doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- Obtenir les crédits correspondant aux trois modules de formation
- Obtenir les crédits correspondant au travail de certification
- Etre présent·e·s à au moins 90% des cours.

---

<sup>1</sup> Un crédit ECTS (European Credit Transfert System) équivaut à 25-30 heures de travail de la part du·de la participant·e. Un investissement en dehors des jours de cours est nécessaire pour y parvenir.

## CAS en Management dans le domaine des musiques actuelles – 2021-2022

Au terme de la formation, les participant·e·s qui ont rempli toutes les exigences reçoivent un « Certificate of Advanced Studies en Management dans le domaine des musiques actuelles », délivré par la HES-SO.

### Conditions financières et désistement

---

Une finance d'inscription est perçue auprès de chaque participant·e par le site de formation. Elle n'est pas remboursable même en cas de désistement.

#### Coûts de la formation

Finance d'inscription : CHF 200.- payables à l'inscription.

Frais de formation : CHF 5'400.- payables 15 jours avant le premier jour de cours.

Les participant·e·s sont personnellement responsables du paiement de leur formation dans les délais indiqués, indépendamment du fait qu'ils·elles reçoivent ou non des subsides.

#### Article 5 du règlement de la formation

- Les désistements ou reports doivent être communiqués par courrier recommandé au secrétariat de l'UFC.
- La formation doit être intégralement payée au plus tard 15 jours avant le premier jour de cours.
- En cas de désistement :
  - o la finance d'inscription de CHF 200.- reste acquise quelle que soit la décision d'admission, car votre dossier est traité.
  - o les frais de formation restent dus selon les modalités suivantes :
    - Après confirmation d'admission : 20%
    - Jusqu'à 30 jours avant le début de la formation : 50%
    - Moins de 30 jours avant le début de la formation : les frais sont intégralement dus
- En cas d'exclusion de la formation ou d'échec définitif, les frais de formation dus ne sont pas remboursés.
- Dans le cas d'un imprévu dont la gravité peut être établie (maladie, contexte personnel et/ou social bouleversé), les conditions ci-dessus pourront être adaptées au cas par cas.

### Responsables de formation

---

- Albane Schlechten, directrice de la FCMA
- Yuri Tironi, professeur HETSL

### Inscription et renseignements

---

L'inscription se fait au moyen du formulaire prévu à cet effet joint à cette plaquette. Il est à envoyer à :

Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL)  
Carole de Torrenté, secrétariat de l'Unité de formation continue  
Ch. des Abeilles 14  
1010 Lausanne  
Tél. : + 41 21 651 03 19  
E-mail : [carole.detorrente@hetsl.ch](mailto:carole.detorrente@hetsl.ch)  
[www.hetsl.ch/ufc](http://www.hetsl.ch/ufc)

Délai d'inscription : **13 novembre 2020**